

Commune de

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

COMPTE RENDU

DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 16

Date de convocation :

20/07/2020

Séance du lundi 27 juillet 2020

L'an **deux mille vingt** le **27 juillet**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Présents : SCHERMA Sébastien, LUCIANI Michel, LEMBERT Laure, PECCOUD John, APONI, Laurent, CARTIER Corinne, GEORGET Mathieu, MERMIER François, LOCATELLI Florent, LEFEBVRE Laetitia, UTILLE Aurélien, CUVEX MICHOLIN Alexandra, VALLET Nicolas, BOSC Mélodie, MAIRE Nathalie, MERMIER Audrey, ELPHEGE Dina.

Excusés : DUCRUET Alain (procuration donnée à Michel LUCIANI), FAVRE BONVIN Kelly

Le quorum étant atteint, Mme Laure LEMBERT est nommée **secrétaire de séance**.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le PV du 11/07/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** la liste de contribuables qui sera proposée aux services de l'Etat et notamment aux services des finances publiques.

Commission Communale des Impôts Directs	
Proposition liste contribuables	
Commissaires titulaires :	Commissaires suppléants :
TORNIER Paul	BERLIOZ Yves René
BALMENS Pierre	ARVAT Claude
LOSSERAND Solange	EVEILLARD Sandrine
CHAPPELET Patrick	CASALES Bernard
PERNET-COUDRIER André	JACQUEMONT Norbert
MERMIER François	CARTIER Corinne
CARRIER Marc	DAVID Bernadette
BOURGEOIS Marie-Thérèse	DEMELIS Alain
PECCOUD John	CUVEX-MICHOLLIN Alexandra (élue)
NOCENTI Robert	COLLOMB Jacqueline
BRASSET Ernest	LUCIANI Michel
BRASSET Jean-Louis	APONI Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

INSTAURE une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant

l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous, **AUTORISE** le Maire à verser les 1 000 € autorisés aux deux agents concernés, **PRÉCISE** que la prime sera versée en une fois sur la paie d'août 2020 et **DIT** que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront inscrits au budget

Service	Fonction	% montant plafond (1 000 €)
Service Administratif	Agent d'accueil / administratif / urbanisme	100 %
	Agent comptable / administratif	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion 2019 établis en concordance avec les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur pour les budgets annexes :

- ✓ le Budget Annexe de la Maison des Entreprises
- ✓ le Budget Annexe de l'Eau
- ✓ le Budget Annexe du B.R.Alp
- ✓ le Budget Annexe de la FORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la Maison des Entreprises de VAL DE CHAISE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à l'affectation des résultats de fonctionnement du CA 2019 du Budget Annexe de la Maison des Entreprises au budget primitif BA-MDE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (3 abstentions : Mme ELPHEGE, Mme MERMIER et M. UTILE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Procède à l'affectation des résultats de fonctionnement du CA 2019 du Budget Annexe de l'Eau au budget primitif BA-EAU 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : M. UTILLE)
Approuve le compte administratif 2019 du Budget Annexe du BRAIp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Mme ELPEGE)

Procède à l'affectation des résultats de fonctionnement du CA 2019 du Budget Annexe du BRAIp au budget primitif BA-BRAIp 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à l'affectation des résultats de fonctionnement du CA 2019 du Budget Annexe de la Forêt au budget primitif BA-Foret 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à intervenir à l'acte de cession en tant que Maire de la Commune, pour que la Commune BAILLERESSE des biens dans lequel est exploité le fonds déclare :

- agréer la cession du droit au bail et accepter le CESSIONNAIRE comme nouveau locataire ;
- avoir connaissance que les dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux baux commerciaux s'appliqueront au CESSIONNAIRE comme elles s'appliquaient au CEDANT, notamment en ce qui concerne le droit au renouvellement ;
- faire réserve de tous droits et recours contre le CEDANT, notamment pour les loyers et charges exigibles à ce jour ;
- déclarer n'avoir, à ce jour, à l'encontre du CEDANT, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit ;
- prendre acte de la cession d'indemnité d'éviction si elle est stipulée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Nicolas VALLET Correspondant Défense pour la commune de Val de chaise.

Val de Chaise, le 20 août 2020



Le Maire,
Sébastien SCHERMA